



Grenoble, le 17 juillet 2015

Communiqué de presse

Épisode de pollution de l'air Bassin lyonnais / Nord Isère et bassin grenoblois

Hier, les niveaux d'ozone ont sensiblement augmenté sur la région Rhône-Alpes, en lien avec des conditions climatiques très favorables à la pollution photochimique (températures élevées, fort ensoleillement).

Aujourd'hui, les températures restent caniculaires sur une large partie du territoire et le vent annoncé devrait peiner à s'établir. Les conditions restent donc favorables au maintien de taux élevés d'ozone.

Le seuil d'information est donc activé sur le Bassin lyonnais/Nord-Isère et le bassin grenoblois. En conséquence la préfecture vous informe des recommandations sanitaires et comportementales à suivre dans le cadre de cet événement.

Recommandations sanitaires :

Populations vulnérables ou sensibles :

- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h – 20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Population générale : il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.

Recommandations comportementales à l'ensemble de la population :

- Reporter l'utilisation de barbecue à combustible solide (bois, charbon, charbon de bois) à la fin de l'épisode de pollution ;
- Maîtriser la température de son logement, notamment l'usage de la climatisation ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, éviter d'utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille, haie,...) ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile,...) ;
- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, covoiturage... ;
- S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 ;
- Éviter la conduite agressive, l'usage de la climatisation ; entretenir régulièrement son véhicule
- Abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90km/h ;
- RAPPEL : il est interdit de brûler des déchets verts.

EN SAVOIR PLUS

Suivi de la pollution en temps réel et
prévision actualisée

www.air-rhonealpes.fr



Suivi du dispositif préfectoral et des
mesures d'urgence

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/pics-de-pollution-r894.html>



Effets de la pollution atmosphérique sur
la santé

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Air-Exterieur.146182.0.html>



Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38